

**Date de convocation :**

Le 10 juin 2020

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission**

**au Représentant de l'Etat :**

32\_2020

**Secrétaire de Séance :**

Mme Virginie SOIGNEUX

**OBJET :**

- Concours financier  
2020 de la commune  
aux associations

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits**

**Le Maire**



François ERLEM

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt, le jeudi 18 juin, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Etaient présents (19) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, François BLAT, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Gwenaëlle BEAUDON, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Sabine TROUILLET, Marie-Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS

**Ont donné pouvoir (4) :** Romain POLLART donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Fanny RICHARD donne pouvoir à Xavier LACAILLE, Michael DELATTRE donne pouvoir à François ERLEM, Marie-Claire DELAIRE donne pouvoir à Jean-Marc DUMEIGE

**Absents (0) :**

VU la Commission des Finances du 10 juin 2020,

M. le Maire, en exposant les dépenses de fonctionnement du Budget Primitif 2020, propose le montant des subventions versées, et les associations qui en bénéficient.

Après la sortie des conseillers municipaux et adjoints, présidents d'associations,

Après en avoir délibéré,

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à la majorité, 4 votes contre**

D'adopter le montant des subventions et les associations bénéficiaires pour 2020.